

Avril 2025

POLICY BRIEF N°25.02

Assistance à la recherche d'emploi pour les étudiants en formation professionnelle : Evaluation de l'expérimentation AvenirPro

Policy Brief réalisé à partir du séminaire de Arne Uhendorff (Crest) organisé par le Dulbea et le Forem sur le papier Cahuc et al. (2024) « Assistance à la recherche d'emploi pour les étudiants en formation professionnelle : Evaluation de l'expérimentation AvenirPro ». Policy Brief préparé par Benjamine Dejardin

APERÇU

Dans un séminaire organisé par le Dulbea et le service Veille, analyse et prospective du Forem dans le cadre d'une série de séminaires sur les politiques d'emploi, Arne Uhendorff a présenté le papier de Cahuc et al. (2024) « Assistance à la recherche d'emploi pour les étudiants en formation professionnelle : Evaluation de l'expérimentation AvenirPro », dont il est co-auteur et qui étudie l'impact d'un programme d'assistance à la recherche d'emploi pour les étudiants en lycée professionnel. Ce policy brief est une synthèse de ce séminaire.

Alors que l'insertion professionnelle des jeunes issus de la voie professionnelle demeure un défi important en France, le programme AvenirPro, mis en œuvre par France Travail à partir de 2021, propose un accompagnement à la recherche d'emploi intensif en classe d'élèves de Bac Pro (enseignement secondaire professionnel) puis individualisé après le diplôme. Ce policy brief présente les premiers résultats de la première cohorte d'élèves (2021/2022) de l'accompagnement collectif des étudiants. Les résultats préliminaires montrent un impact significatif et ciblé : six mois après l'obtention du diplôme, les jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement en classe affichent une hausse de 45 % de leur taux d'emploi, un effet concentré chez les élèves initialement les plus éloignés de l'emploi. Le programme représente un faible coût par élève (environ 350 €). L'évaluation révèle également une baisse des inscriptions dans l'enseignement supérieur (-22 %) parmi les élèves exposés au programme. Ce dernier effet requiert de plus amples analyses pour être interprétable.

ÉLÉMENTS-CLÉS

- ▶ L'accompagnement à la recherche d'emploi en classe d'élèves de Bac Pro (enseignement secondaire professionnel) par les conseillers de France Travail a permis **d'augmenter de 45 % le taux d'emploi** des élèves six mois après l'obtention de leur diplôme. Cet accompagnement collectif, d'une durée totale de 25 heures, a débuté 6 mois avant l'obtention du diplôme, et consistait entre autres à renseigner les élèves sur le marché du travail et les préparer aux entretiens d'embauche. Cet effet est concentré sur **les jeunes dont le taux d'emploi prédit était initialement faible**.
- ▶ L'intervention AvenirPro a un rapport coût-efficacité intéressant : environ **350 euros par élève**.
- ▶ L'intervention AvenirPro a entraîné **une baisse de 22 % des inscriptions dans l'enseignement supérieur** à la rentrée suivant le diplôme.

INTRODUCTION

En France, la transition entre l'école et l'emploi reste particulièrement difficile pour les jeunes, notamment ceux issus de l'enseignement professionnel. En 2020, le taux de chômage des 15-24 ans s'élevait à environ 20 %, et seuls 35 % des diplômés de lycées professionnels accèdent à un emploi dans l'année qui suit leur sortie, lorsqu'ils ne poursuivent pas d'études. Au premier abord, l'apprentissage semble plus favorable avec un taux d'emploi supérieur d'environ 20 points. En revanche, en regardant de plus près cette statistique, on se rend compte que les étudiants qui ne restent pas dans leur entreprise de formation n'ont pas un taux d'emploi plus élevé que ceux issus des lycées professionnels. Cet écart ne s'explique donc pas par la différence de la qualité de la formation, mais par la sélection des étudiants ayant réussi leur insertion dans leur entreprise formatrice.

Face à ce constat, France Travail a mis en place depuis 2021 AvenirPro, un dispositif d'accompagnement renforcé visant à faciliter l'insertion professionnelle des élèves de terminale en lycée professionnel.

Le programme AvenirPro se déploie en deux phases principales :

- **Phase 1 – accompagnement collectif (janvier à juin)** : d'une durée totale de 25 heures (20 heures en groupe, 5 heures en individuel), cette phase mobilise des conseillers de France Travail qui interviennent directement en classe. Ils informent les élèves sur le marché du travail, les aident à identifier et valoriser leurs compétences, élaborent avec eux des stratégies de recherche d'emploi, les préparent aux entretiens d'embauche et organisent des rencontres avec des employeurs potentiels.
- **Phase 2 – accompagnement individualisé (après l'obtention du diplôme)** : cette phase concerne la moitié des élèves ayant participé à la phase 1. Elle consiste en un suivi personnalisé par les conseillers, qui orientent les jeunes vers des offres d'emploi ou de formation selon leur profil.

Ce policy brief présente les premiers résultats de la Phase 1.

MÉTHODOLOGIE EMPIRIQUE

Pour estimer de manière rigoureuse l'impact causal du programme sur l'insertion professionnelle des jeunes, une expérimentation contrôlée randomisée a été mise en place. Le principe repose sur la constitution de deux groupes statistiquement comparables : un groupe traitement, qui bénéficie de l'intervention, et un groupe contrôle, qui ne la reçoit pas. Toute différence d'insertion entre les deux groupes peut ainsi être attribuée à l'effet du programme. Pour garantir que les groupes soient comparables en moyenne, il est nécessaire de recourir à une assignation aléatoire : cela consiste à tirer au sort les individus afin de déterminer qui fera partie du groupe traitement et qui intégrera le groupe contrôle.

Dans cette étude, l'assignation aléatoire s'est faite en cinq étapes (voir **Figure 1**) :

1. **Identification de la population** : le public cible est composé des étudiants envisageant une insertion professionnelle après l'obtention de leur diplôme d'école secondaire, et seuls les lycées situés à proximité des 47 agences de France Travail impliquées ont été retenus.
2. **Stratification et randomisation des lycées** : les lycées ont été classés par ordre croissant du taux d'emploi de leurs anciens élèves n'ayant pas poursuivi d'études, selon les données des années précédentes. Ce classement permet de former des paires de lycées comparables (par taux d'insertion passé). Au sein de chaque paire, l'un des deux lycées est tiré au sort pour rejoindre le groupe traitement, l'autre rejoint le groupe témoin. En l'absence de stratification (c'est-à-dire sans regroupement préalable selon une variable prédictive importante), le hasard pourrait déséquilibrer les groupes, en concentrant par exemple les lycées à fort taux d'emploi dans un seul groupe, ce qui introduirait un biais dans l'évaluation. Or, le taux d'emploi passé est un prédicteur important de l'insertion future : il est donc crucial de forcer l'équilibre sur cette variable, en particulier dans un échantillon de taille limitée, comme c'est le cas ici.
3. **Stratification des classes** : les classes aux seins des lycées ont été classé selon le taux d'insertion associé au diplôme préparé.
4. **Randomisation des classes** : au sein de chaque paire de classes comparables en terme de taux d'insertion associé au diplôme préparé, une classe est tirée au sort pour intégrer le programme AvenirPro, l'autre non et rejoint le groupe témoin.
5. **Randomisation des élèves pour la phase 2** : à l'issue de la **phase 1**, les élèves des classes traitées ont été aléatoirement tirés au sort pour un suivi individualisé (**phase 2**).

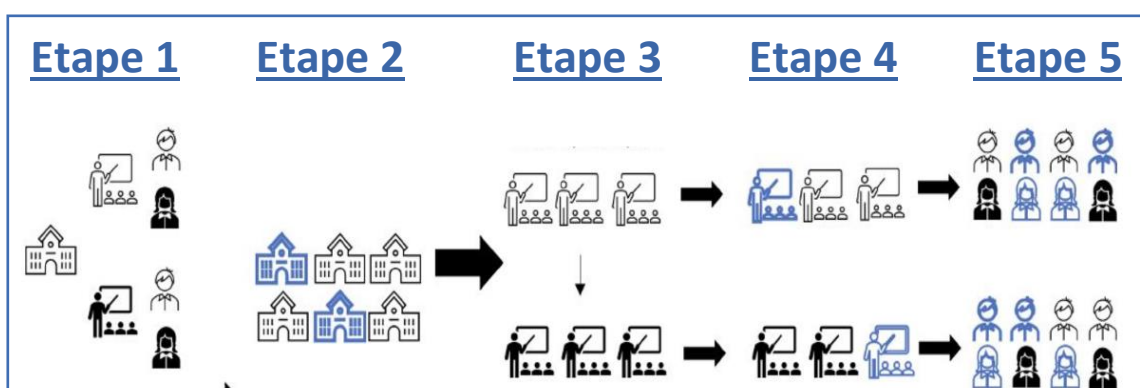


Figure 1. Etapes de la randomisation. Etape 1 : Identification de la population. Etape 2 : Stratification et randomisation des lycées. Etape 3 : Stratification des classes. Etape 4 : Randomisation des classes. Etape 5 : Randomisation des élèves pour la phase 2.

Ce protocole permet d'identifier deux effets causaux : l'effet de l'accompagnement collectif (**phase 1**) par rapport à l'accompagnement habituel des professeurs et l'effet du suivi individualisé (**phase 2**) par rapport à l'absence de suivi après le diplôme. L'échantillon de la première cohorte (2021-2022) comprend 171 lycées répartis dans neuf régions, soit 4 381 élèves en phase 1, dont 1 925 ont été suivis dans la phase 2.

RÉSULTATS

Les premiers résultats de l'expérimentation AvenirPro montrent un impact significatif sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement professionnel. A court terme, dans les six premiers mois après l'obtention du diplôme (janvier 2023), on aperçoit une hausse du taux d'emploi de 45% (7.2 points de pourcentage) pour les jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement en classe par les conseillers de France Travail, comparativement aux jeunes du groupe témoin (voir O1 dans **Figure 2**). Cet effet est statistiquement significatif à un seuil de 10% (p -value = 0,104) et se concentre particulièrement chez les jeunes ayant un taux d'emploi prédit initialement faible (voir Q1 dans **Figure 2**). Par ailleurs, le programme a également augmenté le nombre de jours travaillés depuis la sortie de l'école, ce qui confirme que l'effet a un effet durable sur l'emploi.

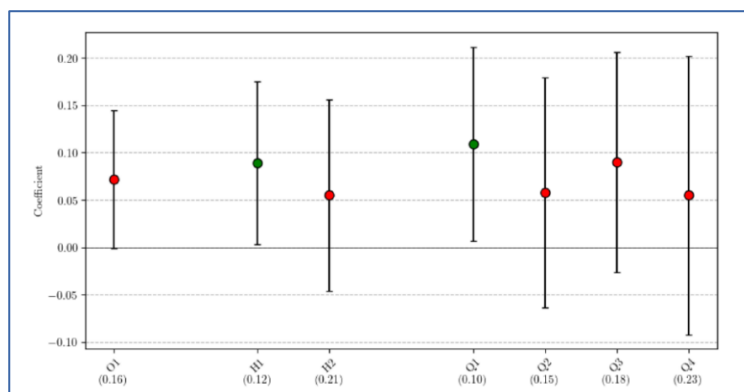


Figure 2. Impact de l'intervention sur le taux d'emploi en janvier 2023 (6 mois après la sortie). O1 : Ensemble des élèves (population totale). H1 et H2 : Moitiés inférieure et supérieure des élèves en termes de probabilité d'emploi. Q1 à Q4 : Quartiles de probabilité d'emploi, du plus faible (Q1) au plus élevé (Q4).

En revanche, le programme a entraîné une diminution de 22% (autrement dit une baisse de 11 points de pourcentage) du taux d'inscription dans l'enseignement supérieur à la rentrée suivant l'obtention du diplôme en septembre 2022 (voir O1 dans **Figure 3**). L'interprétation de cet effet reste incertaine. D'une part, il peut refléter une orientation plus adaptée vers le marché du travail pour certains élèves. D'autre part, il pourrait aussi refléter un effet d'éviction non souhaité : c'est-à-dire que des jeunes qui, en temps normal, se seraient inscrits à l'université et auraient poursuivi leurs études avec succès et intégré durablement le marché du travail, y renoncent du fait de l'intervention. Des données supplémentaires sont nécessaires pour discerner entre ces deux interprétations, qui ont des implications très différentes en matière de politique publique.

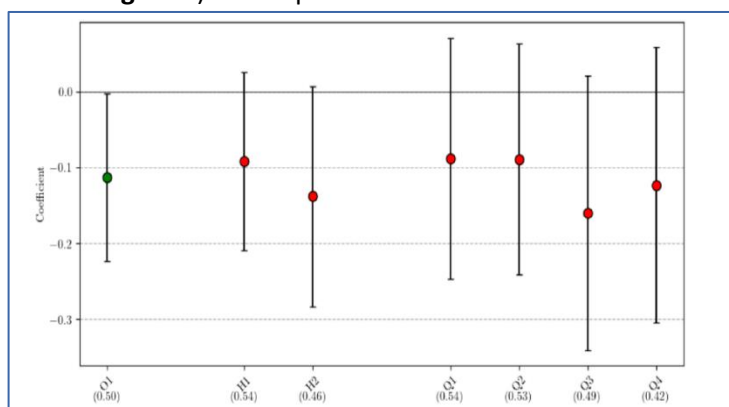


Figure 3. Impact de l'intervention sur la probabilité d'être inscrit dans l'enseignement secondaire ou supérieur en septembre 2022. O1 : Ensemble des élèves (population totale). H1 et H2 : Moitiés inférieure et supérieure des élèves en termes de probabilité d'emploi. Q1 à Q4 : Quartiles de probabilité d'emploi, du plus faible (Q1) au plus élevé (Q4)

IMPLICATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE

L'accompagnement en classe par les conseillers de France Travail s'est relevé très efficace, car il a permis d'augmenter le taux d'emploi des élèves six mois après l'obtention de leur diplôme, et encore plus ceux des jeunes dont le taux d'emploi prédit était initialement faible. De plus, le coût unitaire modéré du dispositif (environ 350 euros par élève) en fait une intervention à fort rapport coût-efficacité. L'évaluation met également en évidence une baisse de 22 % des inscriptions dans l'enseignement supérieur à la rentrée qui suit l'obtention du diplôme, mais des données et des analyses supplémentaires sont nécessaires pour savoir si cet effet traduit une meilleure orientation des étudiants ou un effet d'éviction.

Les retours qualitatifs indiquent une très forte adhésion au programme de la part des professeurs, proviseurs et des conseillers, et une volonté de reconduire l'expérience, malgré les difficultés organisationnelles liées à un déploiement tardif dans l'année scolaire. Plusieurs conditions sont identifiées pour maximiser l'efficacité du programme : intervention plus tôt dans l'année scolaire, meilleure coordination entre enseignants et conseillers avant la mise en place de l'intervention, et une mise en place d'outils de suivi post-diplômé, notamment numériques.

RÉFÉRENCES PRINCIPALES

- ▶ [Cahuc, P., Hervelin, J., Largy, A., & Uhlendorff, A. \(2024\). AvenirPro–Rapport d'évaluation 2024.](#)



Département d'économie
appliquée de l'ULB

dulbea.ulb.be

+32 (2) 650 41 11 • dulbea@ulb.be
Avenue Franklin D. Roosevelt 50, CP140
B-1050 Brussels

 [@dulbea_ulb](#)

 [Dulbea ULB](#)

 [Dulbea ULB](#)